

DEMENAGEMENT EN DEHORS DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

cf.
calendrier
de
l'académie
d'accueil

Saisie des vœux sur l'application AFFELNET de l'académie d'accueil

L'établissement d'origine doit :

- se connecter directement à AFFELMAP <http://AFFELMAP.orion.education.fr/>
- cliquer sur l'académie souhaitée sur la carte AFFELMAP
- remplir le formulaire de demande d'accès en ligne

Dès que la demande d'accès est validée, un mot de passe est envoyé automatiquement, il permet de se connecter et de saisir des vœux sur l'application AFFELNET de l'académie d'accueil.

du 09 mai
au 14 juin

Saisie d'un vœu de recensement unique sur l'application AFFELNET Créteil

Parallèlement à la saisie AFFELMAP sur l'académie d'emménagement, les établissements d'origine doivent impérativement saisir dans AFFELNET Créteil, un vœu de recensement :

- « déménagement sur Paris »
- « déménagement sur Versailles »
- « déménagement France hors Paris-Versailles »



Aucun autre vœu ne devra être saisi pour ces élèves dans AFFELNET Créteil en raison de leur domiciliation en dehors de l'académie de Créteil. **Ce vœu de recensement est unique et obligatoire** : tous les autres vœux seront supprimés par le SAIO.

Impression du relevé informatique de saisie

L'établissement d'origine doit remettre aux représentants légaux le relevé informatique de saisie des vœux, qu'ils doivent **impérativement signer**.

Envoi du dossier d'admission et des pièces justificatives aux services départementaux du département d'emménagement

Suite à la saisie des vœux, le chef d'établissement d'origine doit **impérativement** envoyer aux services départementaux de l'éducation nationale du département d'emménagement l'original du dossier d'admission accompagné du relevé de saisie informatique des vœux (signé par les représentants légaux) et des pièces justificatives demandées.

Les représentants légaux sont informés qu'ils doivent impérativement et dans les meilleurs délais se mettre en relation avec les services de l'académie d'accueil afin de connaître les justificatifs demandés.

Les pièces suivantes sont généralement requises :

- une copie d'un justificatif de résidence principale au nom du représentant légal (**hors facture téléphonique**)
- une copie du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance
- le cas échéant, si les représentants légaux sont divorcés, le jugement de divorce
- une copie des derniers bulletins trimestriels de l'année en cours (2016-17)



Pour les académies n'autorisant pas la saisie via AFFELMAP, contacter directement le SAIO de l'académie concernée pour connaître leurs modalités.

cf.
calendrier
de
l'académie
de Créteil

Saisie des vœux sur l'application AFFELNET de l'académie de Créteil pour les élèves emménageant

L'établissement d'origine doit :

- se connecter directement à AFFELMAP <http://AFFELMAP.orion.education.fr/>
- cliquer sur l'académie de Créteil sur la carte AFFELMAP
- remplir le formulaire de demande d'accès en ligne

Dès que la demande d'accès est validée, un mot de passe est envoyé automatiquement, il permet de se connecter et de saisir des vœux sur l'application AFFELNET de l'académie de Créteil.

Un dossier papier doit impérativement être constitué. Il est à télécharger sur le site du SAIO : (<http://orientation.ac-creteil.fr/category/affectation-orientation-college-lycee/>). Les vœux formulés sur AFFELNET sans être justifiés par un dossier d'admission ne seront pas pris en compte.

Envoi du dossier aux services départementaux du département d'emménagement

Le chef d'établissement d'origine doit **impérativement** envoyer l'original du dossier d'admission aux services départementaux de l'éducation nationale du département d'emménagement pour vérification des pièces justificatives et validation avant traitement du dossier sur AFFELNET.

- **La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
Service DIVEL**
Cité administrative - 20, quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 41 30 00
- **La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-St-Denis
Service DIVEL**
8, rue Claude Bernard- 93008 BOBIGNY CEDEX
Téléphone : 01 43 93 72 81
Courriel : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr
- **La Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne
Service DESEC**
Immeuble Saint-Simon - 68, avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL CEDEX
Téléphone : 01 45 17 60 00

Saisie des vœux

Elle est effectuée par les établissements d'origine et contrôlée par les services de scolarité des DSDEN selon le calendrier de l'académie de Créteil.

Résultats de l'affectation

Les établissements d'origine transmettent les résultats d'affectation à l'adresse des représentants légaux de l'élève qui prennent contact avec l'établissement d'affectation.